



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 7 juin 2021 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-06A-2021 **

Site concerné :

Lot : 5172868
Adresse projetée : 1240 montée du petit rang
Zone : A-101

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la reconstruction d'une résidence et de ses bâtiments accessoires à la suite d'un incendie :

-Permettre un bâtiment accessoire détaché du bâtiment principal d'une superficie maximale totale de 595 m² alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la superficie maximale devrait être de 160 m²;

-Permettre un bâtiment accessoire détaché de 7,62 m de haut alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la hauteur maximale devrait être de 5 m;

-Permettre un bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal de 225 m² alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la superficie ne peut être plus de 70 m²

-Permettre que le projet de reconstruction ait un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,23 alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que le COS maximum est de 0,15

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca ou en appelant au 450-454-3919.

Donné à Saint-Isidore ce 21 mai 2021.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 21^e jour de mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de mai 2021